

## 2<sup>ème</sup> maternelle.

Chers parents,

Nous sommes très heureuses de partager cette année scolaire en compagnie de vos chers bambins.

### **Voici comment l'accueil se déroulera :**

Le jour de la rentrée votre enfant sera accueilli en classe. Vous aurez l'occasion de le mettre à l'aise.

Votre enfant sera accueilli par la surveillante dans la cour des maternelles. Il est interdit d'entrer dans les locaux sans l'accord de la surveillante !

### **Le retour :**

✓ Pour reprendre votre enfant à midi, il vous est demandé de rentrer par la porte qui se trouve derrière le bâtiment, à partir de 11h40.

✓ En fin de journée, vous pourrez reprendre votre enfant **dans la cour**, à partir de 15h40. La garderie commencera à 15h55 (attendre qu'une institutrice soit à la grille avant d'entrer).

✓ Le mercredi, vous pouvez venir chercher votre enfant à partir de 12h25 (veillez à prévoir des tartines !).

### **Fournitures :**

**ATTENTION ! Nous vous demandons de bien vouloir mettre les fournitures dans un grand sac (avec nom + prénom inscrits dessus) et de le déposer dans le couloir de chaque classe respective le vendredi 26 août entre 8H30 à 9H00.**

- 2 boîtes de mouchoirs
- 2 rouleaux de papier essuie-tout
- 2 photos d'identité (scannées) visage en très gros plan.
- 2 paquets de lingettes.
- 1 paire de sandale de gymnastique

### **Remarques:**

✓ Nous aimerions que vous **marquiez** chaque objet appartenant à votre enfant (manteau avec une **lichette**, gilet, cartable, boîte à tartines, doudou, ...)

✓ Habillez votre enfant de manière pratique pour qu'il puisse se débrouiller seul pour aller aux toilettes (**pas de bretelles, de ceinture, de salopette**). Nous vous conseillons aussi de lui mettre

des vêtements de peu de valeurs (pas de marques coûteuses) afin d'éviter les drames lors d'un accroc ou de perte. Pas de bijoux de valeur. En hiver, pas de gants mais des **moufles**. Seul un tour de cou est accepté.

**Les écharpes et foulard sont INTERDITS.**

✓ Les enfants ne peuvent pas venir malades à l'école. Si un médicament devait lui être administré, il ne pourrait l'être que s'il est accompagné d'une posologie écrite par le médecin personnel.

✓ Merci de surveiller régulièrement la chevelure de votre enfant pour éviter les épidémies de poux.

**Votre enfant vient tous les jours avec son manteau avec capuche en cas de pluie**

Déjà nous nous réjouissons de vivre cette année avec votre enfant.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Réunion des parents le 5 septembre à 19H.

Chers parents,

Ce petit mot a pour but de vous expliquer le fonctionnement des collations collectives dans la classe des poussins, des écureuils, des souris, des grenouilles et des hiboux.

Comme les années précédentes et suivant le souhait des parents, nous continuons le système des collations communes dont vous recevez la liste à la rentrée. Merci de prévoir la collation pour votre enfant les deux premiers jours.

**Les collations communes commenceront le lundi 5 septembre.**

#### 1. Les collations :

Chaque jour de la semaine, les enfants recevront une collation différente, la même pour tout le monde.

**En effet :**

- Lundi : Légumes (les légumes doivent être épluchés et prêts à être consommés)
- Mardi : Produits laitiers : Yaourt ou fromages (pas de Danette ni de pudding)
- Mercredi : Biscuit nature aux céréales, fruits,...(Pas de chocolat)
- Jeudi : Fruits (les fruits doivent être épluchés, coupés en morceaux et prêts à être consommés) **Pas de macédoine de fruits.**
- Vendredi : Surprise : Libre choix laissé à votre imagination pour autant que cela fasse plaisir aux enfants( Couque au chocolat, crème glacée (en été), gâteaux, chocolat, soyez créatifs !)

Chaque jour, un parent aura la responsabilité d'amener la collation pour la classe, en respectant la nature des aliments imposés pour le jour qui lui a été attribué. Nous nous permettons d'insister sur le fait que, si vous ne remplissez pas correctement votre rôle, toute la classe sera pénalisée par une absence de collation ce jour-là.

Soyez donc vigilants pour eux ! **(Même en cas d'absence de votre enfant, vous êtes responsable de la collation !)**

En ce qui concerne les anniversaires, votre enfant peut amener un cake ou autre (avec des serviettes, bougies), le jour de son anniversaire et n'est donc pas obligé

d'amener la collation habituelle.

Il est préférable d'éviter les cakes aux fruits et à la crème fraîche.

**La collation collective commencera le lundi 5 septembre.**

D'avance , nous vous remercions pour votre participation à la vie de la classe.